



**MUNICIPALITÉ DE
DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale – secrétaire trésorière de la susdite municipalité, qu’il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle le programme d’immobilisations de la municipalité pour les trois prochains exercices financiers subséquents (2018, 2019 et 2020) sera adopté conformément à l’article 953.1 du Code municipal.

Lors de cette session, qui se tiendra le lundi **QUATRIÈME (4^E) JOUR DE DÉCEMBRE 2017**, à 19h15, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d’immobilisations (2018, 2019 et 2020).

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE TREIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE 2017.

Mélanie Thibault
Directrice générale/secrétaire-trésorier
